# EXTRAIT DU REGISTRE DES <u>DELIBERATIONS</u> DU CONSEIL MUNICIPAL

# Séance du 3 avril 2023

Ville de Peille

Vivere Liberi Aut Mori

Département des **Alpes-Maritimes** 

L'an deux mille vingt-trois et le trois avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

**Arrondissement** de Nice

**Présents**: M. Cyril PIAZZA, Maire; M. Serge CASTAN, Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, Adjoints; M. Jean-Marc SIMONI, Adjoint Spécial; Mme Jessica JAMES, Mme Christine MOLINO, M. Adrien ARSENTO, Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, Mme Emilie PLAZA MORENO, M. Christophe LERICHE, M. Damien SCANDOLA, M. Sébastien GOUBELY, Conseillers Municipaux

**Délibération** n°2023 24

Ont donné procuration :

M. François ALZIARI, Adjoint au Maire, à M. Cyril PIAZZA, Maire Nombre de conseillers Mme Alicia MENARDO, Conseillère Municipale, à Mme Béatrice

ELLUL, Adjointe au Maire en exercice: 19

Absents excusés: M. Christian CRISCI, Nombre de présents : Mme Marie COMPAN,

Conseillers Municipaux. 15

Secrétaire de séance : Mme Nicole OUDINOT, Conseillère

Municipale. Nombre de votants :

17

# Objet de la délibération : Budget annexe du fournil communal de PEILLE - Affectation des résultats - Exercice 2023

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du comptable public du budget annexe du fournil communal.

Il indique que le compte administratif 2022 de la régie du fournil communal fait apparaître un résultat d'exploitation de 62 372,94 € et un solde d'exécution d'investissement de 31 293,99 €.

Il est proposé au conseil municipal l'affectation au budget primitif 2023 du budget annexe du fournil communal comme suit:

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

<sup>-</sup> soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)

<sup>-</sup> soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

#### AR Prefecture

006-210600912-20230403-2023\_24-DE Requ le 06/04/2023

## Section d'exploitation:

- 62 372,94 € au compte report à nouveau créditeur (compte 002)

## <u>Section d'investissement</u>:

- 31 293,99 € au compte report à nouveau créditeur (compte 001).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve l'affectation des résultats du budget annexe du fournil communal de Peille pour l'exercice 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme, le Maire, Cyril PIAZZA.



<sup>-</sup> soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)

<sup>-</sup> soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.